

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

8/2 – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, RESTAURATION SCOLAIRE, ETUDES SURVEILLEES ET DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Cette délibération a pour objet de procéder à une actualisation des tarifs des prestations des services jeunesse et école/enfance pour une entrée en vigueur à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Il faut rappeler que la Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LEA, afin de bénéficier de participations supplémentaires pour ses accueils de loisirs et accueils périscolaires. Dans ce cadre, la CAF du Nord a prédéfini un tarif maximum pour les tranches de QF entre 0 et 700.

Dans ce contexte, les tarifs proposés pour l'application au 1^{er} septembre 2018 pour l'ensemble des activités restauration scolaire, études surveillées, accueil périscolaire, mercredis récréatifs journée, matin et garderie, ALSH vacances scolaires, garderie et séjours sont les suivants :

tranche QF	ETUDES SURVEILLEES	RESTAURATION SCOLAIRE			MERCREDI MATIN	MERCREDI JOURNEE	VACANCES SCOLAIRES*	SEJOURS*
	forfait mensuel	avec repas	sans repas	non badgés	tarif journalier			
0 à 300	1,05 €	1,10 €	0,77 €	1,65 €	0,75 €	2,57 €	1,72 €	3,43 €
301 à 369	2,05 €	1,28 €	0,90 €	1,92 €	0,75 €	2,97 €	1,97 €	3,95 €
370 à 430	3,05 €	1,28 €	0,90 €	1,92 €	0,75 €	2,97 €	1,97 €	3,95 €
431 à 460	4,05 €	1,50 €	1,03 €	2,27 €	1,35 €	3,49 €	2,33 €	4,66 €
461 à 499	5,05 €	1,77 €	1,19 €	2,66 €	1,35 €	4,15 €	2,78 €	5,54 €
500 à 570	10,25 €	2,20 €	1,53 €	3,30 €	1,80 €	5,18 €	3,49 €	6,91 €
571 à 600	15,30 €	2,76 €	2,13 €	4,15 €	1,80 €	5,58 €	3,95 €	7,49 €
601 à 640	15,30 €	2,76 €	2,13 €	4,15 €	1,80 €	6,40 €	4,25 €	8,52 €
641 à 700	22,30 €	3,31 €	2,36 €	4,96 €	1,80 €	7,06 €	4,41 €	9,35 €
701 à 810	22,40 €	3,56 €	2,53 €	5,35 €	3,63 €	8,15 €	5,26 €	10,83 €
811 à 1000	22,40 €	3,85 €	2,74 €	5,78 €	4,10 €	9,40 €	6,36 €	12,55 €
1001 à 1250	22,40 €	4,05 €	2,91 €	6,07 €	4,38 €	10,59 €	7,51 €	14,20 €
sup à 1250	22,40 €	4,41 €	3,13 €	6,61 €	4,75 €	11,96 €	8,65 €	16,09 €
extérieur	22,40 €	5,03 €	3,61 €	7,54 €	5,47 €	13,21 €	9,38 €	17,73 €
								* facturation à la semaine

tranche QF	GARDERIE MATIN hors mercredi	GARDERIE SOIR	GARDERIE SOIR	GARDERIE MERCREDI MATIN	GARDERIE MERCREDI SOIR	GARDERIE MATIN VACANCES	GARDERIE SOIR VACANCES
	forfait 1h30	forfait 1h30 + goûter	forfait 2h + goûter	forfait 2h	forfait 2h	forfait 1h30	forfait 1h30
0 à 300	0,38	0,50	0,75	0,50	0,50	0,38	0,38
301 à 369	0,38	0,50	0,75	0,50	0,50	0,38	0,38
370 à 430	0,38	0,50	0,75	0,50	0,50	0,38	0,38
431 à 460	0,68	0,90	1,35	0,90	0,90	0,68	0,68
461 à 499	0,68	0,90	1,35	0,90	0,90	0,68	0,68
500 à 570	0,90	1,20	1,80	1,20	1,20	0,90	0,90
571 à 600	0,90	1,20	1,80	1,20	1,20	0,90	0,90
601 à 640	0,90	1,20	1,80	1,20	1,20	0,90	0,90
641 à 700	0,90	1,20	1,80	1,20	1,20	0,90	0,90
701 à 810	1,76	2,35	3,52	2,35	2,35	1,76	1,76
811 à 1000	1,99	2,65	3,98	2,65	2,65	1,99	1,99
1001 à 1250	2,13	2,83	4,25	2,83	2,83	2,13	2,13
sup à 1250	2,31	3,08	4,61	3,08	3,08	2,31	2,31
extérieur	2,66	3,54	5,31	3,54	3,54	2,66	2,66
						* facturation à la semaine	

L'absence de réservation aux accueils périscolaires, mercredis récréatifs (matin, journée, garderie), ALSH vacances (forfait semaine, garderie) induira, comme précédemment, l'application d'une pénalité forfaitaire de 10 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adopter ces dispositions et les grilles tarifaires ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2018.